

MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES
Séance du 2 février 2018

Procuration : **Isabelle PROST à Denise VITTE**
Odile GUILLOT à Frédéric BAILLET
Fanny BEREZIAT à Laetitia PIZZINI

Secrétaire de séance : **Corinne PALLUD**

Mr le Maire donne la parole à Mr Patrice ALOTTO qui annonce sa démission à compter de ce jour. Il quitte la séance du conseil municipal à 20h30.

Le conseil municipal, **réuni le 2 février 2018 à 20h00** sous la présidence de Mr Pierre RIONDY, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 15 décembre 2017 (13 voix POUR et 1 abstention)

Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter un sujet à délibérer à l'ordre du jour :
- Attribution logement 100 rue centrale.
Le conseil accepte la demande.

2018-001 **SIEA – Groupement d'achat de gaz naturel Renouvellement de l'accord cadre au 1^{er} janvier 2019**

Mr le Maire rappelle l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel proposé par le SIEA au 1^{er} janvier 2015. Il informe le conseil municipal que, l'accord cadre arrivant à échéance le 31 décembre 2018, il convient de délibérer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à compter du 1^{er} janvier 2019. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de renouveler son adhésion au groupement de commande de gaz naturel.

2018-002 **Attribution logement 223 route de Varennes**

Ce logement est attribué à Mr Nicolas BEGOU et Mme Lyndsay HUET-SOMMIER à compter du 1^{er} mars 2018 moyennant un loyer mensuel de 408.00 €.

Attribution logement 100 rue centrale

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mme Chloé PALLUD qui présente la résiliation de son contrat de location du logement communal situé 100 rue centrale. Il informe qu'une demande de location a été reçue en mairie de la part de Mr Michel FLAMAND pour le logement au 223 route de Varennes. Ce logement étant déjà attribué, Mr le Maire propose de lui présenter cette offre de location moyennant un loyer de 385.00 € au 1^{er} mars 2018. Le conseil accepte, à l'unanimité des présents, la proposition de Mr le Maire.

Assainissement – Projet d'élaboration du schéma directeur d'assainissement

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ensemble du réseau communal d'assainissement collectif fait l'objet d'un schéma directeur d'assainissement. Ce dernier étant arrivé à son terme, il convient de le renouveler. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à solliciter les services de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour le lancement du projet.

Projet SEMCODA – Demande de cautionnement

Mr le Maire rappelle le projet de la SEMCODA pour la construction de 8 logements locatifs de type T4 à proximité des pavillons déjà existants. Il informe que pour se faire, la SEMCODA sollicite la commune pour le cautionnement, à hauteur de 20%, des emprunts contractés pour ce projet (de l'ordre d'environ 350 000.00 €). Après en

avoir délibéré, le conseil municipal refuse de se porter caution pour ce projet (4 voix POUR et 10 voix CONTRE).

Commission finances, fleurissement, gestion des salles et cérémonie

Gestion des salles : Compte-rendu de la réunion de la commission du 22 janvier 2018 – Proposition d'achat d'un meuble bas en inox pour le rangement des assiettes à la salle polyvalente.

- Réflexion sur les mises à disposition des salles.

Budgets 2018 : Prévision de la réunion d'élaboration des budgets pour le début du mois de mars.

Commission bâtiments, réseaux et urbanisme

Dossier Ad'AP – Accessibilité des bâtiments communaux : En attente de l'avis des services de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

Compte-rendu de la réunion de la commission du 13 janvier : Présentation des travaux en prévision pour 2018.

Lotissement le Mollard : A la suite de la demande de Mr SHONARD et Mme LANDRAUD, le conseil municipal accepte de procéder à la modification du règlement intérieur relative aux teintes des bâtiments et aux matériaux de construction des abris de jardin. Le permis d'aménager modificatif sera prochainement adressé aux services d'instruction de la Communauté d'Agglomération.

Commissions Ecole, Cantine, Garderie, Bibliothèque, Culture et loisirs

Ecole : Compte-rendu de la réunion de la commission école du 9 janvier 2018.

Bibliothèque : Retour sur la nuit de la lecture et l'animation d'astronomie du 20 janvier 2018.

Bulletin municipal : Retour sur sa distribution.

Commission voirie, matériel technique et cimetière

Aménagement route de la Bascule : - Réception du plan de récolement pour le réseau de télécommunication.

Marché travaux : Présentation du planning pour le choix des entreprises élaboré par le cabinet INFRATECH : Réception des offres jusqu'au 6 février 2018 à 12h00, ouverture des plis le même jour à 14h00, présentation du rapport du maître d'œuvre le mercredi 14 février à 18h00. La date du conseil municipal pour le choix de l'entreprise sera prochainement déterminée.

Commission DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Présentation de l'avancement du projet de mise aux normes.

Rue du cimetière – gestion des eaux de voirie : En attente du nouveau devis pour les travaux complémentaires (réalisation d'une canalisation traversant la totalité des terrains privés pour un rejet des eaux pluviales dans un fossé).

Divers

Présentation des permis de construire et déclarations préalables récemment déposés

DP00112417D0012 Mr GENTON Pascal – Construction d'une véranda ;

PC00112418D0001 Mr VANG SOUA THAO – Rénovation d'une ancienne ferme ;

DP00112418D0001 Mr MANQUILLET – Installation des panneaux photovoltaïques ;

DP00112418D0002 Mr HOSTETTLER – Construction d'un abri de jardin ;

CPINI : Prise de fonction du Sergent Jean-Claude PRABEL au poste de chef de corps au 1^{er} février 2018.

Zone artisanale des Reisses : Présentation du courrier de Mr VIVEROS à la Communauté d'Agglomération qui demande, pour son activité de carrossier, la construction d'un bâtiment dans la zone artisanale en vue d'une location ou d'un achat.

Compte-rendu de la conférence annuelle des élus du territoire qui s'est tenue à Bourg-en-Bresse le 19 janvier 2018.

Date à retenir

Lundi 5 février : Conseil communautaire à 18h00 à Viriat ;

Mardi 6 février : Aménagement route de la Bascule - Marché travaux - Réception et ouverture des offres ;

Samedi 10 février: Assemblée générale des donneurs de sang à 10h00 à la salle polyvalente de Cormoz ;

Samedi 10 février : Réunion commission site internet à 10h00 en mairie ;

Lundi 12 février : Réunion commission du personnel à 18h00 en mairie ;

Mercredi 14 février : Réunion commission analyse des offres à 18h00 en mairie ;

Vendredi 23 février : Réunion commission matériel à 17h00 en mairie ;

Mardi 27 février : Réunion commission bibliothèque à 20h00 en mairie ;

Lundi 5 mars : Conférence des maires ;

Samedi 7 avril : Programme voirie 2018 – Visite des routes à 9h00.

Date du prochain conseil municipal à définir ultérieurement

Mr le Maire,

Pierre RIONDY

AFFAIRES MUNICIPALES

Séance du 2 février 2018

Répertoire des délibérations

Numéro de délibération	Objet
2018-001	SIEA – Groupement d’achat de gaz naturel Renouvellement de l’accord cadre au 1 ^{er} janvier 2019
2018-002	Attribution logement 2230 route de Varennes

Emargement des Conseillers Municipaux présents

NOM Prénom	Absent	Procuration à	Signature
RIONDY Pierre			
PALLUD Corinne			
FION Bernard			
PROST Isabelle	X	VITTE Denise	
PRABEL Jean-Claude			
PERTUIZET Dominique			
FAVIER Monique			
FERRIER Olivier			
BEREZIAT Fanny	X	PIZZINI Laetitia	
ALOTTO Patrice			
GUILLOT Odile	X	BAILLET Frédéric	
BAILLET Frédéric			
PIZZINI Laetitia			
VITTE Denise			
LAYAT Claude			

DEPARTEMENT DE L'AIN

 MAIRIE
 DE
 01560 CORMOZ

Tél. 04 74 51 20 20

Fax 04 74 51 27 22

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le 09/02/2018

ID : 001-210101242-20180202-D2018_001-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

 Séance du 2 février 2018

Délibération 2018-001

L'an deux mille dix-huit le deux février à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de Mr Pierre RIONDY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de conseillers présents	11
Nombre de conseillers votants	14

Convocation du : 26 janvier 2018

Présents : Mmes et Mrs RIONDY Pierre, Mme PALLUD Corinne, FION Bernard, PRABEL Jean-Claude, PERTUIZET Dominique, FERRIER Olivier, LAYAT Claude, PIZZINI Laetitia, BAILLET Frédéric, VITTE Denise et FAVIER Monique

Procurations : Odile GUILLOT à Frédéric BAILLET

Fanny BEREZIAT à Laetitia PIZZINI

Isabelle PROST à Denise VITTE

Secrétaire de séance : Corinne PALLUD

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés coordonné par le SIEA et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été progressivement supprimés depuis le 1^{er} janvier 2015, pour les sites ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) de plus de 30 MWh/an.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence en obtenant des tarifs plus avantageux.

Le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tous les établissements publics du département de l'Ain.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code de l'énergie et notamment l'article L.441-5 et les articles 28 et 35 du décret précité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés ci-jointe en annexe,

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il est chargé d'organiser, dans le respect des règles relatives aux marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux marchés passés dans le cadre du groupement.



La Commission d'Appel d'Offres de groupement est celle du SIEA, coordonnateur du groupement de commandes.

**Après en avoir ouï l'exposé et la convention correspondante et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

ACCEPTÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, annexée à la présente délibération ;

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires ;

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Cormoz.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Certifié exécutoire

**Reçu en Préfecture le
Publié et Notifié le :**

Pierre RIONDY

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE
DE
01560 CORMOZ

Tél. 04 74 51 20 20

Fax 04 74 51 27 22

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le 09/02/2018

SLOX

ID : 001-210101242-20180202-D2018_002-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 février 2018

Délibération 2018-002

L'an deux mille dix-huit le deux février à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie sous la présidence de Mr Pierre RIONDY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	14
Nombre de conseillers présents	11
Nombre de conseillers votants	14

Convocation du : 26 janvier 2018

Présents : Mmes et Mrs RIONDY Pierre, Mme PALLUD Corinne, FION Bernard, PRABEL Jean-Claude, PERTUIZET Dominique, FERRIER Olivier, LAYAT Claude, PIZZINI Laetitia, BAILLET Frédéric, VITTE Denise et FAVIER Monique

Procurations : Odile GUILLOT à Frédéric BAILLET

Fanny BEREZIAT à Laetitia PIZZINI

Isabelle PROST à Denise VITTE

Secrétaire de séance : Corinne PALLUD

Objet : Attribution logement 223 route de Varennes

Monsieur le Maire présente la demande de Mr Nicolas BEGOU et Mme Lyndsay HUET-SOMMIER pour l'attribution du logement situé au « 223 route de Varennes ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE de louer à compter du 1^{er} mars 2018, le logement situé « 223 route de Varennes » à Mr Nicolas BEGOU et Mme Lyndsay HUET-SOMMIER pour un loyer mensuel de 408.00 € payable à terme échu et une caution du même montant du loyer payable à l'entrée dans les lieux.

PRECISE que le bail sera révisé chaque année au 1^{er} juillet suivant la variation de l'IRL.

AUTORISE le maire à signer le bail qui interviendra entre les deux parties.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Certifié exécutoire

**Reçu en Préfecture le
Publié et Notifié le :**

Pierre RIONDY

